



Déclaration du GFPH au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées 29 septembre 2015.

À l'occasion de la dernière Assemblée plénière de cette mandature 2012-2015 du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, qui se trouve également être la première qui se tient après la proclamation de la loi du 5 août 2015, les représentants du GFPH souhaitent faire connaître l'analyse qu'ils tirent de leur première participation aux travaux de cette mandature.

Les membres du GFPH, associations et militants, se sont engagés dans les travaux du CNCPH et de ses commissions pour « *contribuer à une véritable politique de l'autonomie* » comme les encourageait le rapport de fin de mandature 2009 - 2012, et si leur participation à effectivement été l'occasion de plusieurs interventions impactantes, notamment au sein des Commissions Education, Accessibilité et Convention des Nations Unies but, l'Ordonnance du 5 août 2015 est venue sèchement leur rappeler le seul caractère Consultatif de leurs avis exprimés au travers du CNCPH.

La méthode employée par le Gouvernement actuel tout autant que les interventions inconséquentes de quelques professionnels et l'impréparation des associations ont, sur les questions d'accessibilité sonné le glas d'une Loi déjà mal appliquée comme de l'ambition affichée du CNCPH qui recommandait en 2012 que « *... l'accessibilité pour toutes les formes de handicap et de toutes les activités de la Cité ... doit être accélérée pour respecter le mieux possible les échéances de 2015* »¹

Malgré cette recommandation, l'Ordonnance du 5 août 2015 constitue tout au contraire pour l'essentiel une remise en cause des maigres acquis législatifs et réglementaires obtenus en matière d'accessibilité du cadre bâti et des transports au cours des dernières décennies !

Ainsi, les membres du GFPH ne peuvent que condamner le Gouvernement et la quasi-totalité des groupes parlementaires pour avoir sacrifié l'intérêt général de la population au profit des intérêts particuliers des lobbies privés et publics de l'immobilier, et mené une politique de Gribouille en déclarant vouloir en théorie « *adapter la société au vieillissement* » mais en gelant en pratique nombre de « situations de handicap » générées par les obstacles environnementaux auxquels sont confrontés plusieurs millions de nos concitoyens.

Face à cet avenir programmé, le GFPH :

Demande l'abrogation des mesures votées en ce qu'elles entravent pour de longues années la libre circulation d'un nombre croissant de citoyens et contribuent à faire inutilement perdurer des discriminations que la France s'est engagée à combattre en ratifiant la « *Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées* ».

Condamne l'inconséquence des pouvoirs publics qui s'obstinent à ne pas anticiper les besoins de la population Française vieillissante en matière d'accessibilité des logements, notamment en refusant que le seuil obligatoire de création d'un ascenseur dans les bâtiments neufs d'habitations collectives soit abaissé de R+4 à R+3, et qui conduisent ainsi grand nombre de citoyens et citoyennes à devoir rencontrer de sévères restrictions futures

Apelle les Pouvoirs Publics à élaborer, cette fois en toute transparence et en saine concertation avec le Mouvement associatif, **une politique procédant de l'intérêt général de la population et de chacun(e) quelques soient ses capacités**, et non de groupes sociaux particuliers.

Souhaite conduire les Parlementaires à enfin prendre conscience de la gravité de leurs votes majoritairement complaisants, et les encourage à déposer les propositions de loi idoines visant, avec des mesures précises et pragmatiques, à solidifier et à systématiser la conception universelle des biens et des services.

¹ 2^{ème} partie du rapport de fin de mandature (octobre 2009 – septembre 2012)